

FRASNE

Notre Village



BULLETIN MUNICIPAL
N°13 Juillet 1994

LE MOT DU MAIRE

Depuis notre dernier numéro de février 94, notre Commune a tourné le dernier coup de manivelle «*Des Aventures du Grand Nord*» avant de se lancer dans d'autres aventures dont l'une mérite quelques explications puisqu'il s'agit de la démission que j'ai présentée au mois de mars.

La seule raison qui justifiait cette démarche concernait la révision du Plan d'Occupation des Sols et plus précisément les projets avancés pour la zone d'activités et le devenir de l'étang Lucien.

Mais après plusieurs réunions de concertation entre les membres du Conseil Municipal ou avec la Préfecture, j'ai accepté de reprendre ma démission puisque chacun acceptait de faire un pas vers l'autre.

Aujourd'hui, le projet de révision du P.O.S. est bouclé et il ne reste plus qu'à mettre en place l'enquête publique fin août début septembre.

A cette occasion, nous organiserons une exposition pour vous présenter les documents et expliciter notre façon de voir l'avenir de notre commune.

Cette année 1994 sera marquée par une liste impressionnante de travaux et de projets dont vous trouverez l'essentiel dans les pages suivantes.

En intervenant à Cessay, à l'étang Lucien, sur les chemins ruraux, dans les bâtiments communaux ou encore sur la voirie du village, le Conseil Municipal concrétise ses objectifs d'amélioration du cadre de vie des Frainiauds.

Au cours du 2ème trimestre de cette année, nous allons pouvoir installer la boissellerie dans ses nouveaux locaux et récupérer l'atelier qu'elle occupait pour y installer les ate-

liers municipaux. Enfin, les garages libérés seront attribués au Centre de Secours qui aura ainsi à sa disposition des surfaces suffisantes pour restructurer la caserne. Pour les employés municipaux et pour les pompiers, cette réorganisation permettra une meilleure organisation du travail grâce à des locaux mieux adaptés.

Un autre dossier a trouvé une solution provisoire. Je veux parler de l'aménagement du terrain de l'ancienne conserverie. Le projet de la SCI «*Le Renouveau de la Place*» est aujourd'hui bien arrêté ce qui a permis à la commune d'accepter des échanges de terrain et nettoyer la place à la satisfaction de tous.

Nous espérons que l'aménagement de ce bâtiment se fera dans des délais raisonnables. La qualité proposée doit en principe trouver preneurs rapidement.

Il restera à la Commune à se déterminer quant à l'avenir du terrain restant encore disponible. Nous n'avons rien de précis actuellement et nous attendrons d'avoir arrêté la réorganisation de l'ensemble du carrefour et de la Place Girod avant de prendre d'autres décisions.

Cette réorganisation est liée à une étude complète sur la traversée de Frasne.

Enfin, vous avez découvert en couverture les nouvelles armoiries de notre village. Vous en trouverez les explications dans les pages suivantes. Ce nouveau blason sera maintenant utilisé pour tous les documents de notre commune. Nous commencerons à le faire apparaître sur les plaques de rues qui seront installées cet automne.

Avec mes sentiments les meilleurs,

Lucien BÔLE.

DES ARMOIRIES POUR FRASNE

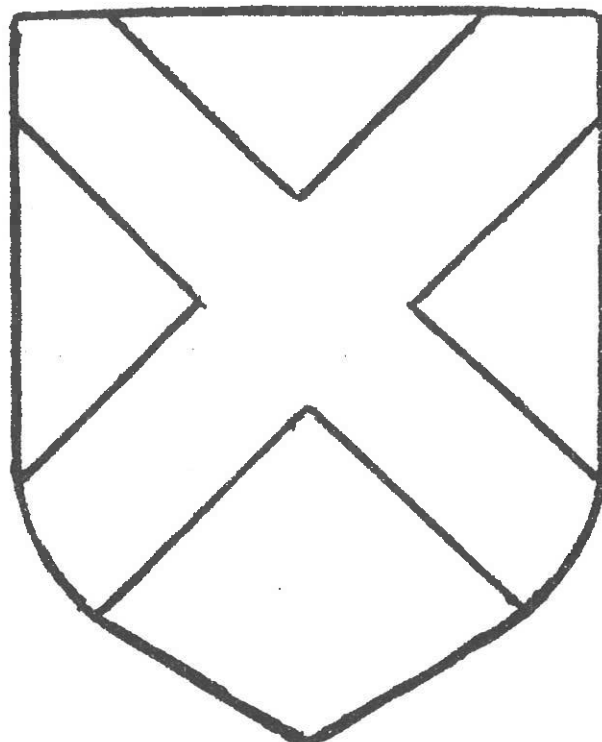
AUTREFOIS

Dans sa séance du 11 février 1994, le conseil municipal de Frasne a adopté de nouvelles armoiries. Pourquoi ce choix alors que treize ans auparavant il avait retenu un autre blason ? Quelques explications sont nécessaires.

Casse-Cul, journal local qui vécut entre 1980 et 1985, avait dans son en-tête un blason.



EN-TÊTE DU JOURNAL
CASSE-CUL
(1980-1985)



SCEAU DE
JEAN DE FRASNE
(1505)

Ce blason avait été choisi car dans leur "Armorial de Franche-Comté", paru en 1911, Jules et Léon Gauthier donnaient pour blason à Frasne : "de ... au sautoir de ...", ce qui était la description du sceau de Jean de Frasne, abbé de Mont-Sainte-Marie, en 1505. Ce dernier appartenait à la famille de Frasne, connue depuis Gauthier de Frasne dès l'an 1234. De cette famille, qui s'éteignit au XVI^e siècle, sortirent, entre autres, des écuyers, des prévôts et un curé de Saint-Etienne de Pontarlier, Guillaume de Frasne (1491). Comme le sceau ne permettait pas de connaître les couleurs du blason, Casse-Cul avait choisi celles des armoiries des Chalon et de Nozeroy c'est-à-dire un fond rouge et une pièce honorable jaune.

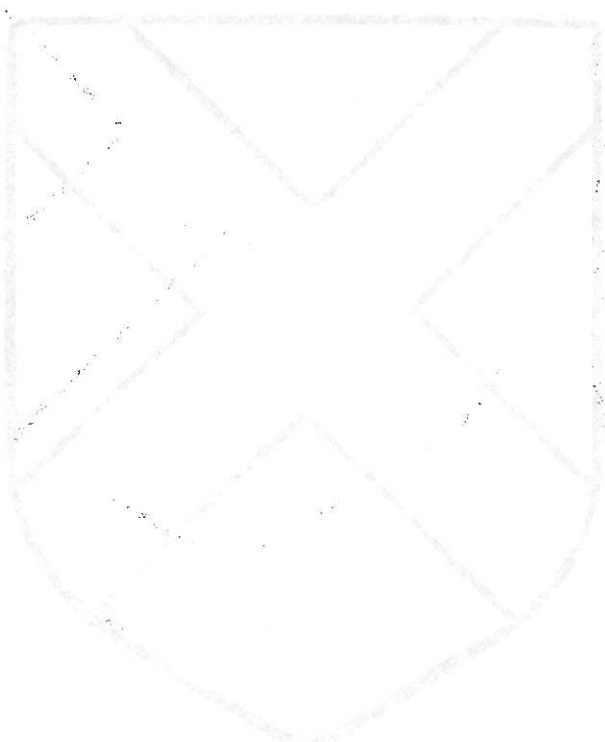
Le 10 avril 1981, le conseil municipal, qui devait choisir des armoiries en vue du

DES ARMOIRIES POUR FRAISNE

AUX FRAISNES

On a vu dans le Journal du 14 février 1934 le conseil municipal de Fraigne adopte
 l'ancien blason de Fraigne. Pour ce blason, on a vu dans le Journal du 14 février 1934
 l'ancien blason de Fraigne. Pour ce blason, on a vu dans le Journal du 14 février 1934

On a vu dans le Journal du 14 février 1934 le conseil municipal de Fraigne adopte
 l'ancien blason de Fraigne. Pour ce blason, on a vu dans le Journal du 14 février 1934



Blason de Fraigne
 Jean de Fraigne
 (1300)

Blason de Fraigne
 Journal du 14 février 1934

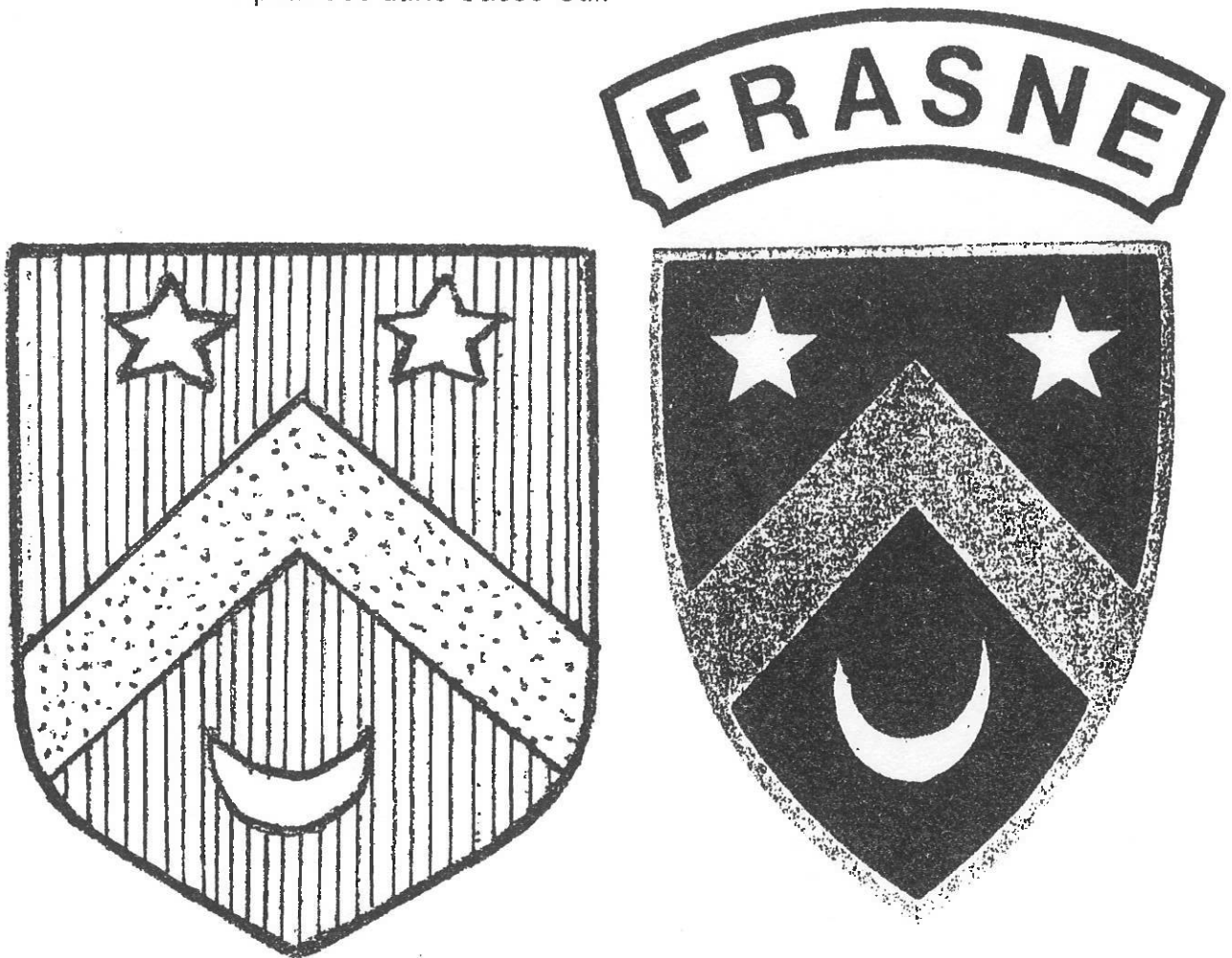
On a vu dans le Journal du 14 février 1934 le conseil municipal de Fraigne adopte
 l'ancien blason de Fraigne. Pour ce blason, on a vu dans le Journal du 14 février 1934
 l'ancien blason de Fraigne. Pour ce blason, on a vu dans le Journal du 14 février 1934
 l'ancien blason de Fraigne. Pour ce blason, on a vu dans le Journal du 14 février 1934

On a vu dans le Journal du 14 février 1934 le conseil municipal de Fraigne adopte
 l'ancien blason de Fraigne. Pour ce blason, on a vu dans le Journal du 14 février 1934

parrainage d'une rame du TGV portant le nom de Frasne, ne retint pas le blason de Casse-Cul mais opta pour le blason dont la description suit :

"de gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant de même".

Ce blason appartenait aussi à un ecclésiastique, en l'occurrence à Jacques Rouget, curé de Frasne de 1684 à 1712. La commune de Frasne avait ainsi voulu honorer la mémoire d'un homme qui avait écrit les "Annales de Frasne de 1635 à 1700" qui furent d'ailleurs publiées dans Casse-Cul.



BLASON DE
JACQUES ROUGET
(XVIIe siècle)

PREMIER BLASON
DE LA COMMUNE DE FRASNE
(1981)

QUELQUES NOTIONS D'HERALDIQUE

Il faut savoir que chacun est entièrement libre du choix et du dessin de ses armoiries sous réserve qu'elles ne soient pas déjà portées par une autre famille et qu'elles respectent les règles de l'art héraldique.

La règle principale est de ne pas mettre métal sur métal ni email sur email. En effet

parallèle d'une rame du TGV durant le tour de France. Les deux trains de
la ligne ont été placés dans la destination.

Le premier train de la ligne a été placé dans la destination et en
la destination de la ligne.

Le premier train de la ligne a été placé dans la destination et en
la destination de la ligne.



Le premier train de la ligne a été placé dans la destination et en
la destination de la ligne.



Le premier train de la ligne a été placé dans la destination et en
la destination de la ligne.

Le premier train de la ligne a été placé dans la destination et en
la destination de la ligne.

Le premier train de la ligne a été placé dans la destination et en
la destination de la ligne.

Le premier train de la ligne a été placé dans la destination et en
la destination de la ligne.

Le premier train de la ligne a été placé dans la destination et en
la destination de la ligne.

huit couleurs sont seules employées :

- les émaux : gueules (rouge), azur (bleu), sable (noir), sinople (vert), pourpre et orange
- les métaux : or (jaune) et argent (blanc).

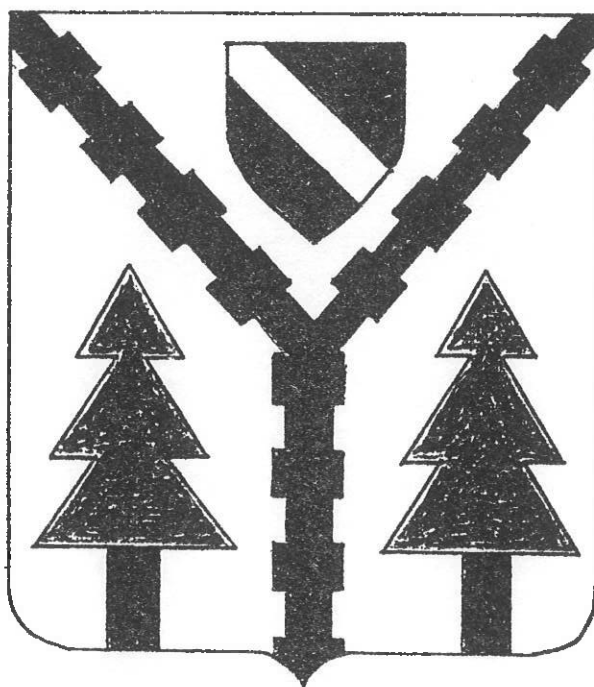
Ces huit couleurs peuvent être représentées en noir par des hachures conventionnelles ou des pointillés (exemples : traits horizontaux pour l'azur, quadrillage pour le sable).

L'ERREUR REPAREE

Comme la commune de Frasne avait adopté un blason appartenant déjà à quelqu'un, elle avait commis une grossière erreur. Afin de la réparer, le docteur Jean-Marie Thiébaud, de Pontarlier, président du Conseil Français d'Héraldique, fut contacté et chargé de proposer un blason pour Frasne.

Son projet fut présenté au conseil municipal de Frasne le 12 février 1993 mais ne fit pas l'unanimité. Le blasonnement était le suivant :

"d'argent au pairle bretéssé de sable accompagné en chef d'un écusson de gueules à la bande d'or (qui est Chalon) et en flancs de deux sapins de sinople fustés de sable".



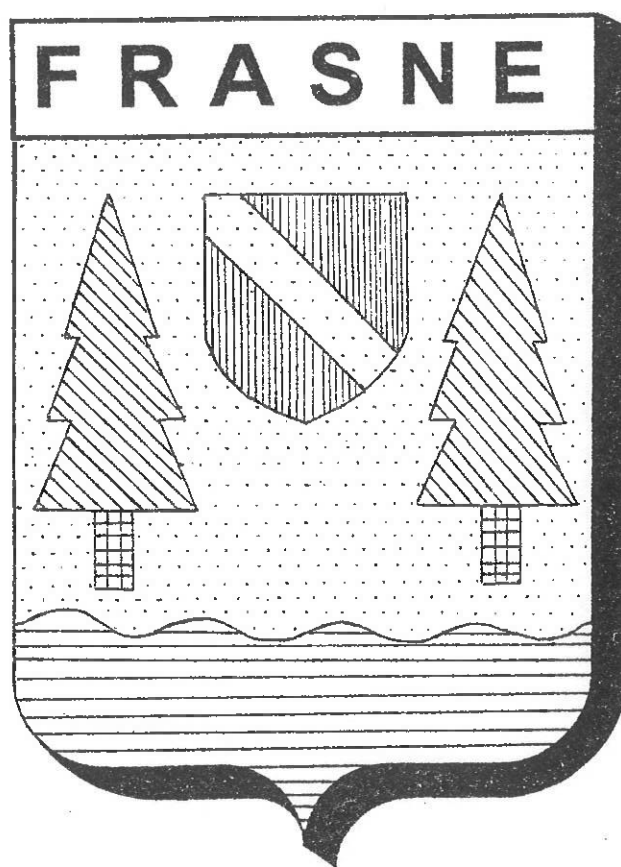
**BLASON DE FRASNE
(PROJET DU DOCTEUR THIEBAUD)
(1993)**

Enfin, après discussion entre la commission "Information" et le docteur Thiébaud, le conseil municipal, réuni le 11 février 1994, choisit les armoiries qui se blasonnent comme suit :

"D'or chargé en chef d'un écusson de gueules à la bande d'or et en flancs de deux sapins de sinople fusté de sable, à la champagne ondée d'azur".

Ce qui signifie en clair :

un fond jaune (d'or) recouvert (chargé) dans sa partie supérieure (en chef) d'un écusson rouge (de gueules) à la bande jaune (d'or) et de chaque côté (en flancs) par un sapin vert (de sinople) au tronc (fusté) noir (de sable) avec une partie inférieure (la champagne), à la bordure ondulée (ondée), de couleur bleu (d'azur).



**BLASON OFFICIEL DE LA COMMUNE DE FRASNE
(1994)**

Ce blason symbolise :

- le passé de la commune avec les armoiries de la famille de Chalon
- la richesse forestière de la commune avec les sapins
- les étangs avec la champagne ondée.

Après bien des hésitations, Frasne est enfin doté d'un blason qui lui est propre et qui peut aussi être utilisé par les associations de la commune (comme en-tête par exemple).

Michel RENAUD

LES CHIFFRES DU BUDGET 1994

Veillez trouver ci-après les principaux chiffres du budget primitif 1994

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Dentrées et fournitures	308 500
Frais de personnel	1 222 000
Impôts et Taxes	139 000
Travaux d'entretien et services extérieurs	606 212
Participation et contingent (SIVOM-Aide Sociale)	673 143
Subventions	113 600
Frais de gestion générale	208 500
Frais financiers (remb. intérêts emprunts)	955 950
Prélèvement pour dépenses investissement	2 154 595
TOTAL	6 381 500

Recettes

Produits exploitation (taxe O. Ménagères)	291 000
Produits domaniaux (location+vente bois)	1 499 500
Recouvrements et subventions diverses	333 349
Dotation de l'Etat	1 073 487
Impôts indirects (taxe électrique...)	226 000
Autres impôts directs (impôts sur pilônes)	186 120
Contributions directes (taxe habitation, foncière et professionnelle)	1 343 600
Travaux en régie (location Honsel)	511 345
Produits antérieurs (excédent 1993)	917 099
TOTAL	6 381 500

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Remboursement capital des emprunts	709 110
Frais d'étude	151 850
Signalisation (plaques de rue)	50 000
Réserve naturelle	10 000
Parking de la Poste	333 400
Achat de matériel administratif (ordinateur....)	30 000
Achat matériel scolaire	5 000
Achat matériel incendie (appels sélectifs)	60 000
Achats divers (tondeuse, tronçonneuse...)	35 000
Travaux Groupe Scolaire	80 000
Travaux église (cheneaux)	15 000
Travaux dans les bois et forêts	113 000
Travaux pistes forestières	90 000
Lotissement du Moulin (voirie)	170 000
Aménagement de différentes rues	375 000
Travaux zone artisanale	15 000
Chemins ruraux	236 860
Lotissement de la Chapelle	25 292
Aménagement Etang Lucien	464 000
Travaux Salle des Fêtes	9 300
Achat Terrain Guignard	170 731
Construction Atelier Vitte	780 000
Construction Caserne Pompiers	546 664
Ferme de Cessay	500 000
Construction Boissellerie Petite	2 300 000
Parking derrière l'Eglise	50 000
Travaux pavillon instituteurs	20 500
Travaux terrain de foot	31 700
Achat bâtiment Guyon	130 000
Remboursement avance de la Région	79 000

Recettes

Excédent reporté	303 529
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	2 154 595
Fonds de compensation de T.V.A.	192 400
Taxe locale d'équipement	40 000
Subvention pour achat ordinateur	10 000
pour parking	78 576
ADEME pour éclairage solaire	14 696
EDF pour école maternelle	20 000
chemins ruraux	50 900
Etang Lucien	211 957
Atelier Vitte + boissellerie	470 400
Caserne Pompiers	135 000
Etude sur Frasne	121 000
Vente de terrains	381 750
Emprunts (pour Vitte et Petite)	2 772 400
Solde assurance Cessay	317 941

BOIS 1993

Vente de Bois 1993

- diverses parcelles chablis :	323 m3	61 000 H.T.	MONNET-SEVE
- diverses parcelles chablis :	319 m3	47 000 H.T.	BESCHET
- LA JOUX "	328 m3	94 000 H.T.	LORIN
- Parcelle BILLIN :	324 m3	30 500 H.T.	FLOREXPLO 67
- Parcelle FORBONNET :	1 324 m3	365 000 H.T.	CHEVAUX
- Parcelle 30 FORBONNET :	894 m3	295 000 H.T.	LOUVRIER
- Non soumis FORBONNET : ...	229 m3	39 000 H.T.	RAMBOZ
- Parcelle 18 FORBONNET :	169 m3	50 000 H.T.	CHEVAUX
- Parcelle 38 LA JOUX :	380 m3	170 000 H.T.	JEAMBRUN
- Parcelle 40 LA JOUX :	479 m3	215 000 H.T.	LORIN

TOTAL..... 4 769 m3 ... 1 366 500 Francs H.T.

Cette année encore, il n'y aura pas de vente de bois de chauffage entre habitants (cf précédent bulletin).

En effet, les passages pour les coupes de bois pour l'année 1994 ne laissent en feuillus que 3,5 m3 de bois blanc dans la parcelle 23 et 24 m3 de hêtre dans la parcelle 36 LA JOUX

La Commission des Bois a demandé une coupe dans les parcelles du Bois des Auges ; cette demande a reçu une réponse négative de l'O.N.F. qui a motivé son refus par les explications suivantes :

<<Les parcelles 1, 2, 3 du Bois des Auges sont classées dans le groupe de préparation, avec des coupes d'éclaircie prévues à la rotation de 9 ans.

Après être passées en coupe en 1988 (parcelle 1), 1989 (parcelle 2) et 1990 (parcelle 3), elles doivent à nouveau être parcourues en coupe en 1997 (parcelle 1) 1998 (parcelle 2) et 1999 (parcelle 3).

L'application de l'aménagement autorise, pour ce type de coupe, une anticipation ou un retard d'un an (notamment si des

contraintes liées à un dépérissement marqué l'exigent).

En ce qui concerne la proportion de hêtre de ces 3 parcelles, elle est proche de l'optimum préconisé par l'aménagement (5 % en volume), à savoir 2 % pour la parcelle 1, 6 % pour la parcelle 2 et 6 % pour la parcelle 3.>>

C'est pourquoi l'O.N.F. n'a pas donné une suite favorable à notre demande

** <<car l'anticipation des coupes de trois ans n'est pas possible*

** en tout état de cause, le prélèvement en coupe, dans les feuillus, sera modéré (de l'ordre de 50 à 80 m3 selon les parcelles de ce canton)>>*

Non seulement la commission maintient sa demande, mais souhaite aussi une coupe extraordinaire afin de se donner les moyens, si l'opportunité se présentait, de faire l'acquisition d'une parcelle de bois sur le territoire communal.

Vu le peu de bois de chauffage disponible, il est impossible d'organiser une vente aux enchères en mairie, et comme le principe des ventes par soumission cachetée ne

recueille pas votre adhésion, nous avons décidé de ne pas vendre de bois, tout en

espérant que 1995 sera une année plus fructueuse.

Merci de nous faire connaître votre avis.

PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 1994

- création d'une piste de vidange - Parcelle 19	93 000 F H.T.
- régénération résineuse artificielle, dégagement manuel plantation conseillers	4 000 F
- régénération résineuse artificielle, préparation de la végétation parcelle 14	6 500 F
- régénération résineuse artificielle, fourniture de plans Fourniture de plants épicéa cat. US RP 05 - parcelle 14	4 480 F
- régénération résineuse artificielle, mise en place de plans parcelle 14	7 000 F
- régénération résineuse artificielle, mise en place de plants Fourniture de plants érable sycomore parcelle 14	800 F
- régénération résineuse artificielle, mise en place de plans parcelle 14	1 750 F
- régénération résineuse naturelle, dégagement manuel, parcelle 23	7 000 F
- Construction d'ouvrage d'art - Canton des Auges	8 000 F
- Création place de dépôt - parcelle 18 32	16 000 F
- Création piste de vidange - parcelle 35	2 500 F

Montant total H.T. 150 000 F H.T.

EAU et ASSAINISSEMENT**La facture à payer**

Depuis le 1er janvier 1994, la loi nous oblige à mettre en place un budget spécial pour tout ce qui concerne le service des eaux et de l'assainissement. Cette nouvelle comptabilité a pour objectif de faire prendre en charge par les utilisateurs, tous les coûts pour la fourniture de l'eau et pour le traitement des eaux usées.

Il s'agit en fixant le prix de l'eau et la redevance d'assainissement, d'équilibrer toutes les dépenses :

- * achat de l'eau au Syndicat
- * travaux d'entretien des réseaux
- * personnel
- * amortissement des installations
- * frais de fonctionnement divers.

Jusqu'en 1993, seul le service des eaux faisait l'objet d'un budget à part. Aujourd'hui, il faut donc y ajouter l'assainissement.

Pour essayer d'être clair dans les explications, voici comment se calcule le prix de l'eau pour 1994 :

<u>Dépenses</u>	Achat de l'eau au Syndicat	165 192 F
	Travaux d'entretien	35 000 F
	Frais de personnel	28 000 F
	Frais de gestion	1 350 F
	Amortissement des équipements	49 365 F
	Remboursement des emprunts	61 950 F
	Travaux	160 000 F
	Total	500 857 F

Compte tenu des recettes prévues pour financer les travaux, il reste à encaisser 305 500 F par la vente de l'eau aux particuliers.

Pour calculer le prix du m³ d'eau, nous prenons la consommation enregistrée à vos compteurs de mai 93 à mai 94, soit au total 128 476 m³

Cette consommation se répartit de la façon suivante en fonction des 3 tranches que nous avons :

1ère tranche de 0 à 200 m³ soit 385 compteurs pour 40 092 m³
 2ème tranche de 201 à 800 m³ soit 107 compteurs pour 31 888 m³
 3ème tranche de 801 m³ et plus soit 22 compteurs pour 56 496 m³

TOTAL **128 476 m³**

Sur la base des prix pratiqués en 1993, nous aurions une recette de

3,00 F x 40 092 = 120 276 F
2,80 F x 31 888 = 89 286 F
2,30 F x 56 496 = 129 940 F
339 502 F

Comme nous n'avons besoin que de 305 500 F, nous pouvons donc envisager une légère baisse du prix du m³. Les calculs donnent les tarifs suivants :

1ère tranche = 2,88 F au lieu de 3,00 F
2ème tranche = 2,68 F au lieu de 2,80 F
3ème tranche = 2,18 F au lieu de 2,30 F

L'économie réalisée sur le prix du m³ d'eau peut ainsi être reportée sur le budget assainissement. En effet, depuis le 1er janvier 94, nous devons également équilibrer ce service par la taxe d'assainissement.

Mais si nous avons dû vous faire supporter tous les frais liés à l'assainissement, cette taxe aurait été trop élevée. En conséquence, le Conseil Municipal a pu prélever sur le budget général pour financer une partie des dépenses d'assainissement.

Mais cette formule ne pourra pas se renouveler chaque année et vous devez vous attendre à voir augmenter sensiblement la taxe d'assainissement dans les années à venir.

Pour revenir à 1994, le Conseil Municipal a fixé le taux à 0.45 F par m³ d'eau consommé au lieu de 0.30 F en 93.

Ce n'est pas la seule taxe que vous avez à régler. En effet, il existe la taxe de « l'Agence de l'Eau » qui passe de 0.35 F par m³ à 0.74 F par m³. Pour que vous compreniez le rôle des Agences de l'Eau, voici quelques éléments d'information fournis par l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse dont nous dépendons.

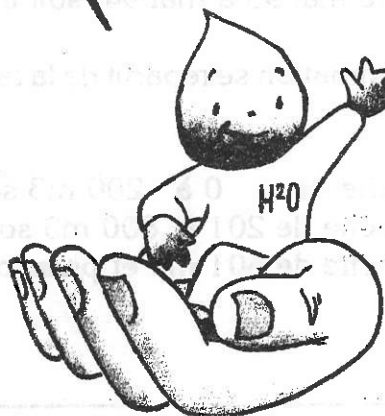
L'EAU EST PRÉCIEUSE, IL FAUT LA PROTÉGER!!

Chacun de nous pollue l'eau : les eaux que nous rejetons sont chargées des déchets de tous les jours (sanitaires, vaisselle, lavage...). Il est impératif de les épurer avant de les remettre dans les rivières ou dans la mer.

Mais recueillir, transporter et dépolluer les eaux usées, **cela coûte cher.**

Pour aider les communes à le faire, la loi a créé, il y a 25 ans, **les Agences de l'Eau**, qui dépendent du Ministère de l'Environnement. Ces Agences apportent **des aides financières**, mais aussi des conseils.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse intervient dans 30 départements du quart sud-est de la France.



DE NOMBREUX TRAVAUX SONT NÉCESSAIRES!



Malgré les actions conduites depuis de nombreuses années, **les rivières sont encore malades de la pollution.**

Pour améliorer cette situation, les travaux à réaliser sont très importants. Pour les financer, **l'Agence de l'Eau a besoin de recettes.**

Ces recettes proviennent des **redevances**, dont le montant apparaît sur votre **facture d'eau**, en général sous l'intitulé "redevance pollution" et, le cas échéant, "redevance prélèvement".

Ces redevances augmentent, car nous sommes de plus en plus exigeants pour la protection de notre environnement:

COMBIEN ÇA COÛTE ?!



Chaque foyer français dépense, en moyenne, environ **2000F par an pour l'eau** qu'il consomme.

C'est le prix qu'il paie au service des eaux ou à la société qui en assure la gestion pour avoir, 24 heures sur 24, de l'eau de qualité et en quantité suffisante au robinet. De l'eau qu'il faut pomper, traiter pour la rendre potable et amener jusqu'aux habitations. De l'eau qui, une fois utilisée, doit être collectée dans les égouts et épurée dans des stations d'épuration avant d'être rejetée dans les rivières ou dans la mer.

Sur ces 2000F par an, environ **250F** sont versés en 1994 à l'Agence de l'Eau, ce qui représente **moins de 70 centimes par jour** et par foyer: c'est une partie de votre contribution pour sauvegarder l'eau des rivières et de la mer.

MAIS VOUS N'ÊTES PAS LES SEULS A PAYER!!

Bien sûr, **les industries paient également** des redevances à l'Agence de l'Eau pour la pollution qu'elles rejettent. Elles aussi reçoivent des aides, comme les collectivités, quand elles réalisent des travaux pour diminuer cette pollution.

Beaucoup **d'autres activités** qui utilisent l'eau paient aussi des redevances: agriculture, EDF...

Grâce à ces redevances, l'Agence de l'Eau a déjà pu financer la construction de plus de 7000 stations d'épuration (pour les communes et les industries), 800 unités de production d'eau potable... Mais, beaucoup de chemin reste encore à faire.



RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER

Le programme de remise en état des routes et chemins ruraux devrait être terminé pour l'automne 1994.

* Chemins de l'Association Foncière.

Les Chemins n° 12, 8 et 9 ont été repris pour un montant total H.T. de 151 802.56 F

Ces travaux sont financés par subvention et un emprunt de 90 000 F qui sera remboursé par la taxe de remembrement.

* Chemins ruraux

Ils sont à la charge de la Commune.

Il s'agit :

- du Chemin du Mur
- du Chemin de Combressand
- du Chemin de Chaye
- du chemin du Suchal
- du Chemin des Pêcheurs
- du Chemin de Frainiau

pour un total de 369 432.46 F H.T. financés par subvention et fonds libres.

Ces travaux ont été exécutés par le groupement d'entreprises : SACER - CUENOT- JEANNIN.

Maintenant, il nous paraît urgent d'intervenir dans le village. La Commission a établi une liste de priorités pour répartir les travaux sur 3 ans.

En 1994, nous réaliserons la chaussée des rues suivantes :

Rue des Gentianes - Rue des Cités
pour un coût total de 193 625 F

Rue des Moulins (avec trottoirs)
pour 374 035 F H.T.

Rue des Sorbiers
pour 146 900 F H.T.

Soit un total de travaux de 714 560 F H.T. qui ont été adjugés à la SACER.

Pour les années 1995 et 1996, il est prévu de réfectionner les rues suivantes :

*Rue de la Platière	devis	92 000 F
*Rue des Contours	devis ..	170 000 F
*Rue des Tôles	devis ..	100 000 F
*Rue du Stade	devis	73 000 F
*Rue des Marronniers	devis ..	130 000 F
*Rue Omer Lamy	devis	78 000 F
*Rue des Airelles	devis	68 000 F
*Rue du Lhotaud	devis	80 000 F

Bien entendu, d'autres travaux peuvent venir s'ajouter à ceux-ci mais le Conseil Municipal est bien décidé à remettre en état tout le réseau dans des délais corrects.

CONSTRUCTION DE LA BOISSELLERIE

Dès 1989, nous avons reçu la Société PETITE de Rochejean qui avait pour projet l'installation d'une caisserie.

Après avoir pu acheter le bâtiment GUYON, nous y avons aménagé un atelier-relais qui fut loué à la Société PETITE.

En 1994, cette entreprise, face à ses besoins, a décidé de se développer et la Commune s'est associée au projet en proposant la construction des locaux qui seraient cédés sous forme d'un crédit-bail, comme nous l'avons fait avec la société HONSEL.

Après avoir choisi M. LENOIR, architecte, et retenu la Société d'Equipement du Département du Doubs (S.E.D.D.) pour nous aider, le projet s'est enclenché très vite pour respecter un planning serré prévoyant la mise à disposition des locaux au 15 août prochain.

Le devis s'élevait à 1 955 000 F pour une surface totale de 1 095 m².

Le résultat de l'adjudication s'est monté à 1 778 848 F.

Les travaux ont été adjudgés aux entreprises suivantes :

- CUENOT-JEANNIN Terrassement
- PELLEGRINI Maçonnerie
- GALMICHE V.R.D.
- VIEILLE R.-ROCHET Charpente/Couverture/Menuiserie
- GODIN Sanitaire/Air Comprimé
- CHAGROT Plâtrerie/Peinture
- ELEC 2000 Electricité
- PECCLET Faïences/Carrelages
- DUCHESNE Espaces Verts

Au moment où nous rédigeons cet article, le chantier a respecté le planning malgré les débuts dans des conditions climatiques défavorables. Une nouvelle fois, les entreprises ont su relever le défi, avec une prestation de bonne qualité.

Ce projet, qui va aboutir à la création d'emplois, est soutenu par le Conseil Général qui vient d'attribuer une subvention de 360 000 F ; qu'il en soit sincèrement remercié.

La Société PETITE a pris également une sage décision en louant la scierie Lonchamp, exploitée jusque là par M. DUBOZ à qui nous souhaitons une bonne retraite.

La Société PETITE pourra ainsi scier tout le bois dont elle aura besoin.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

de FRASNE

Notre souci est constant de trouver des entreprises ou des artisans - commerçants qui pourraient s'implanter à FRASNE, afin de donner à tous une chance d'avoir un emploi.

Notre effort sur les demandes de terrain en zone industrielle semble aboutir, avec la possibilité d'un branchement ferroviaire, ce qui donne à notre parcelle un avantage considérable sur d'autres zones industrielles existant dans la région.

Nous devons penser aussi aux demandes de surfaces dans l'agglomération. C'est pourquoi nous nous adressons à tous les propriétaires désireux de louer des locaux à usage commercial ou artisanal et les prions de bien vouloir nous communiquer les surfaces disponibles, leurs aménagements : EDF, eau,

Ainsi pourrons-nous répondre rapidement à toute personne intéressée.

Merci d'avance.

CESSAY

Les travaux de restauration de la Ferme de CESSAY ont commencé au début de l'année et se déroulent suivant le planning fixé, à savoir que la réfection en cours concerne la première tranche uniquement (cf bulletin municipal n° 11)

Le bâtiment restauré ne restera pas vide.

Pourquoi ne pas profiter de cette structure pour ranger le matériel agricole traditionnel rassemblé depuis quelques mois, en vue de la Fête des Foins ? (nouvelle animation de la Fête des Myrtilles).

Et pourquoi ne pas exposer toutes ces faucheuses, rateleuses, faneuses, voitures... et autres témoins du travail de nos Anciens, de façon à créer une animation permanente, un ÉCO-MUSÉE de l'agriculture ?

Ce double projet a été adopté.

Afin d'étoffer notre collection nous lançons un appel à tous les Fraignauds qui possèdent des objets anciens dans leurs greniers !

S'ils voulaient bien les prêter, voire les offrir, ces objets trouveraient une nouvelle vie à CESSAY.

Pour compléter cette réalisation, il est envisagé la restauration éventuelle de la Chapelle des Moines datant du XVII^{ème} siècle.

Se tournant résolument vers l'avenir, un autre projet nous a été soumis : il s'agit de la création d'un GOLF D'INITIATION et D'ENTRAÎNEMENT.

Le dossier, solide, bien monté, dans le respect de l'environnement, a retenu toute notre attention, et nous serions pleinement satisfaits de voir se réaliser cette animation sportive sur ce site conjointement avec la Commune de BOUJAILLES.

LES RUES DE FRASNE

LES NOMS DE RUES LIES A UNE CONSTRUCTION

RUE DU STADE

Aujourd'hui la dénomination de cette rue est inexacte : il faudrait en effet l'appeler *rue des Stades* puisque depuis 1983 un deuxième terrain de football jouxte le stade de Gu.

En cette année de Coupe du Monde de football, les amoureux du ballon rond pourraient également fêter officiellement les 75 ans de cette activité sportive à Frasne. Le temps passe... mais remontons un peu son cours !

L'histoire du football à Frasne débute à la fin de la première guerre mondiale, époque pendant laquelle les frères Millot furent les premiers à taper dans un ballon qui *"n'était même pas rond mais ovale"* (1). Peu à peu une équipe se forme et joue en Gu : *"l'emplacement du terrain,*

celui d'aujourd'hui, n'avait pas du tout la même physionomie. D'abord il était traversé en long par une ligne de force à haute tension ; puis, si le sud du stade était tout bosselé, avec des limites mal précisées, l'ouest était entrecoupé de fondrières qui ne se comblèrent pas à l'aide de prières. Avant donc de pouvoir penser à jouer, il fallut durant des semaines tout niveler et cela se fit avec pelles et pioches maniées avec entrain par de farouches gamins qui n'avaient pas leur langue dans leur poche" (1).

Les amateurs de football décident de se structurer et créent l'*Union Sportive Frasnoise (U.S.F.)*. La première mention officielle de ce club date du 21 novembre 1919 : ce jour-là, le conseil municipal vote une somme de 312,50 francs *"pour*

fourniture de vêtements à la Société l'Union Sportive de la Commune de Frasne". Le 4 mars 1922, le conseil accepte encore de régler une facture de 249,50 francs pour fournitures tandis que le 12 mai 1923 il lui accorde une subvention de 1000 francs.

Pendant la saison 1921-1922, l'équipe de l'Union Sportive Frasnoise comprenait les joueurs suivants : Albert Barthelot, Paul Bourdin, Xavier Courdier (arrière), Fernand Guyon, André Jacquin (ailier), André Laithier (gardien), Maurice Lépeule (arrière), Jean Liégeon, Paul Mayet, les frères Millot, André Nicolet (demi), Paul Nicolet, Jean Petite (ailier), Simon Petite et Albert Vanthier (ailier) (1).

Par la suite, il semble que l'U.S.F. se mette en veilleuse ; le nom de cette société n'apparaît plus dans les registres des délibérations du conseil municipal. Par contre les 2 juin et 29 juillet 1933, ces derniers mentionnent une autre société sportive, "La Fraternelle", qui demande une subvention. Mais le conseil ajournera cette demande "pour défaut de constitution régulière de cette société".

Dix ans plus tard, le 14 mai 1943, la Société Gymnique et Sportive Frasnoise reçoit une subvention annuelle de 2000 francs tandis que le 7 septembre

de la même année le conseil municipal décide de mettre à la disposition de cette société "les perches nécessaires à la clôture du terrain sportif".

En 1945, lors du conseil municipal du 22 mai, la société de football demande "la remise en état du terrain de sports pour le dimanche 27 mai 1945". Vu les vicissitudes dues à la seconde guerre mondiale, l'entretien du terrain avait été délaissé, même si, par une décision du Commissaire Général aux Sports en date du 10 juillet 1942, une subvention de 98000 francs avait été accordée pour la création d'un terrain sportif.

Ce terrain de sports ne sera finalement aménagé qu'à partir de 1947, la commune votant deux crédits en 1948 (le premier de 141973 francs en février et le deuxième de 2842 francs en décembre) et décidant en outre de fournir "le fil de fer barbelé, 2 fils pour clore le terrain de sport" en avril 1949.

Déjà en juin 1945, le conseil municipal avait donné son accord pour la "construction d'un portique au terrain de football". Ce portique, qui se trouvait juste derrière les buts situés du côté de la rue du Stade, sera démoli au début des années soixante.

Dans les années cinquante, le football prend un nouveau départ

avec la création du *Football Club Frasnois* le 10 septembre 1955 (2). Le 15 novembre de la même année, le conseil municipal prend connaissance d'une lettre du président de ce club sportif, Joseph Reudet, "encourageant le conseil municipal à voter une subvention à sa jeune société pour l'aider dans ses débuts toujours difficiles pour 1955 ainsi qu'une subvention annuelle pour aider la bonne marche de la société. Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, toujours soucieuse d'aider les mouvements de jeunesse, vote pour 1955 une subvention de 20000 francs et inscrira au budget 1956 une subvention annuelle de 20000 francs".



Cette "jeune société" ne perd pas son temps puisque trois mois plus tard elle présente au conseil municipal un projet de construction de vestiaires et de tribunes, projet qui n'aboutira pas.

En 1957, des travaux d'aménagement du terrain sont entrepris pour un montant de 230000 francs, dont 115000 francs accordés par le Service Départemental de la Jeunesse et des Sports (Conseil municipal du 13 octobre 1956).

En 1958, le *Football Club Fras-*

nois devient le *Club Sportif Frasnois* (2). En juillet 1959 il obtient une subvention communale de 40000 francs pour "monter une deuxième équipe de football".

Les années suivantes, le terrain de football subit quelques aménagements (pose de la main courante décidée en avril 1963 et celle de drains en juin 1964). En juillet 1969, le conseil municipal "donne son accord de principe pour la construction d'un vestiaire sur le terrain de sport" mais cette réalisation ne sera effective qu'en septembre 1971, date à laquelle le conseil décide l'achat d'un vestiaire préfabri-

qué. Il faut préciser que les footballeurs disposaient alors de vestiaires pour le moins originaux, en l'occurrence... un wagon à bestiaux !

Dès 1974, la création d'un deuxième terrain de football est à l'étude. En 1976 et 1977 sont réalisés les échanges ou achats des terrains nécessaires à l'implantation de ce terrain. Parallèlement à ces démarches, le terrain de football primitif est agrandi pour un coût de 88000 francs. En attendant le nouveau terrain et faute de ne plus pouvoir jouer à Bonnevaux qui crée sa propre équipe, le *Club Sportif Frasnois*, qui en 1975 a pris la

dénomination officielle de *Club Sportif de Frasne section football* (2), utilise alors un terrain provisoire dans les communaux de Cessay.

Le deuxième terrain de football deviendra opérationnel en 1983 ; il aura coûté 267015 francs, somme de laquelle il faut déduire les subventions pour un montant de 69400 francs.

Sept ans plus tard, le 27 mai 1992, le stade de Gu connaîtra une affluence inhabituelle lors de l'inauguration de l'éclairage avec le match opposant Besançon à Baume-L'Isle, deux équipes évoluant alors dans l'ancien championnat de France de 3e division.

Autrefois existait à Frasne une équipe de basket-ball qui dépendait du *Club Sportif Frasnois*, ce qui avait entraîné le changement de nom intervenu en 1958 (passage de *Football Club* à *Club Sportif*). En mai 1955, le conseil municipal avait décidé

l'aménagement d'un terrain de basket-ball sur la place Girod puis était revenu sur le choix de cette implantation. Finalement il fut réalisé en 1957 entre le terrain de football et l'actuelle *rue du Stade* pour un coût de 230000 francs (dont 115000 francs de subvention). Son emplacement est encore visible aujourd'hui.

Pour terminer et pour rafraîchir votre mémoire, signalons que le projet de lotissement du Stade (16 parcelles) fut présenté au conseil municipal en février 1965, que la décision de circuler en sens unique dans la *rue du Stade* date d'octobre 1970 et que le nom de *rue du Stade* est devenu officiel en octobre 1973 (la *rue du Stade* partait alors de la *Grande Rue*, en face de l'église, et finissait au stade, la partie comprise entre la maison Guyon et l'actuelle *avenue des Sapins* formait une partie de la ... *rue des Sapins*).

Michel RENAUD

SOURCES :

Bulletins municipaux et registres des délibérations du conseil municipal de Frasne excepté :

(1) Texte de Paul Bourdin écrit le 26 décembre 1972 et conservé dans les archives du Club Sportif de Frasne.

(2) Renseignements fournis par "Bibi" Trouttet, actuel secrétaire du C.S.F.



A PROPOS DU QUESTIONNAIRE

Dans le précédent bulletin municipal, la commission "Information" avait publié un questionnaire pour connaître votre avis sur le bulletin lui-même mais aussi vos remarques ou observations diverses.

Bien que le questionnaire ait été anonyme, peu de réponses sont parvenues à la mairie : 18 au total sur quelque 600 bulletins distribués... N'y aurait-il que 3 % des habitants de Frasne qui s'intéressent à la vie municipale ?!

Trois personnes, sur les 18, ont spontanément indiqué leur nom (il n'y avait aucune obligation de le faire). Parmi les 18 réponses, deux questionnaires émanent visiblement de la même famille (réponses, remarques et avis identiques).

RECEPTION REGULIERE DU BULLETIN : 15 oui, 2 non, 1 sans réponse.

PERIODICITE : 14 approuvent la périodicité actuelle (3 numéros par an). Autres souhaits : périodicité mensuelle, périodicité bimestrielle, 4 ou 5 numéros par an, périodicité trimestrielle.

CONSERVATION DES BULLETINS : 16 disent les conserver. 2 répondent non (dont une personne qui précise que "l'essentiel est enregistré en tête").

LES RUBRIQUES DU BULLETIN (17 personnes sur 18 ont répondu) :

RUBRIQUE	LA LISEZ-VOUS ?			EST-ELLE UTILE ?			INTERESSANTE ?		
	OUI	NON	S. R.	OUI	NON	S. R.	OUI	NON	S. R.
LE MOT DU MAIRE	16	1		16		1	16		1
BUDGET COMMUNAL	16	1		16	1		15	1	1
DOSSIERS EN COURS	17			16		1	15	1	1
SIVOM	17			16		1	12	2	3
INFORMATIONS PRATIQUES	16		1	14	1	2	13	1	3
SERVICE DE GARDE	16	1		16	1		13	2	2
ETAT-CIVIL	14	1	2	13	2	2	15	1	1
HISTOIRE LOCALE	14	3		11	4	2	15	2	
LES ASSOCIATIONS	16		1	15		2	15	1	1
ECOLE, COLLEGE	17			16		1	15	1	1
COMITE DES FETES	17			16		1	15		2

S. R. = SANS REPONSE

EVOLUTION DES RUBRIQUES :

- CONSEIL MUNICIPAL :

Une personne souhaite lire le résumé des différentes réunions du conseil municipal (elle précise qu'elle ne reçoit pas l'Est Républicain).

Les comptes-rendus du conseil municipal sont affichés à la porte de la mairie et sur les panneaux municipaux et chacun peut venir consulter le registre des délibérations à la mairie... ou encore assister aux réunions du conseil municipal. De plus, publier les comptes-rendus alourdirait considérablement le bulletin.

Une autre souhaite que la rubrique "dossiers en cours" soit plus détaillée.

Là se pose le problème des délais entre la rédaction d'un article et sa publication. En outre un dossier peut évoluer (ex. : caserne des pompiers). Publier des informations erronées n'est pas une solution.

Quelqu'un aimerait "des précisions quant au fonctionnement du conseil, que les commissions s'expriment davantage afin de valoriser leur travail".

Madame et messieurs les présidents de commissions à vos stylos !

- ASSOCIATIONS :

Une personne prétend que "certaines associations n'ont pas forcément la parole".

Quelle association peut lui donner raison ? Est-il encore utile de rappeler que toutes les associations peuvent s'exprimer dans le bulletin municipal.

- HISTOIRE LOCALE :

Une personne dit que cette rubrique "devrait être plus étendue et plus détaillée" et qu'il faudrait "refaire l'histoire de Frasne le plus loin dans ses origines et en faire un feuilleton qui se suive".

Que de travail en perspective !

RUBRIQUES NOUVELLES SOUHAITEES :

- ANNONCES (genre Entraide) :

Exemples cités : "recherche bénévoles pour courses : personnes âgées, handicapées. Divers services". "Mot d'un particulier pour un partage ou une demande".

Si vous voulez faire part de vos offres ou demandes dans ce domaine, ce bulletin vous est ouvert.

- PUBLICITE PAYANTE POUR LES COMMERCANTS :

Le bulletin n'a pas un but lucratif, il sert à informer.

- EMPLOI :

Toujours le problème des délais concernant la sortie du bulletin : une annonce sera-t-elle toujours valable deux ou trois mois plus tard ?

- RUBRIQUE "QUI INTERESSE LES JEUNES" :

La personne ne précise malheureusement pas le contenu de cette rubrique. Alors jeunes et moins jeunes, exprimez-vous !

- TRIBUNE LIBRE :

11 personnes sont pour, 5 sont contre et 2 ne répondent pas. Celles qui sont contre craignent les dérapages ou les règlements de compte.

Il est évident que ceux qui veulent s'exprimer doivent d'une part signer leur article et d'autre part ne pas écrire d'articles diffamatoires.

REMARQUES OU OBSERVATIONS DIVERSES :

- Indiquer les heures d'ouverture du dispensaire et du pédicure. Voilà qui est fait : voir la page du service de garde.

- Suppression des chiffres qui précèdent les noms dans l'état-civil. Pourquoi pas ? Il ne vous restera plus qu'à compter vous-même le nombre annuel des naissances.

- "Etudier la question d'un référendum adapté quand il s'agit des questions importantes de Frasne (Cessay, usine escargots)" : cette formule ne fait pas l'unanimité du conseil municipal. La solution retenue est la consultation de la population à travers les associations (ex. : ferme de Cessay).

- Une personne souhaite que "la commune s'intéresse encore plus aux jeunes de 15 à 25 ans".

- Une autre demande où est passée la différence entre le bénéfice du Téléthon (12838,94 F) et la somme envoyée (10000 F). Précédent bulletin à relire : la réponse s'y trouve. La différence provient des chèques libellés directement à l'ordre de l'AFM pour un montant de 2900 F.

$12838,94 \text{ F} - 2900 \text{ F} = 9938,94 \text{ F}$, somme que l'association Frasne-Douroula a arrondie à 10000 F. En effet si on ajoute à ces 10000 F le montant des chèques (2900 F), on obtient la somme totale de 12900 F qui a été envoyée à la Délégation Régionale de l'AFM comme il est indiqué dans le précédent bulletin.

- Question sur les conteneurs à ordures :

Ceux qui en sont dotés les ont achetés avec leurs propres deniers ou en bénéficient par l'intermédiaire des propriétaires des logements locatifs ou collectifs. La commune avait envisagé il y a quelques années ce type de poubelle pour le ramassage des ordures. Mais à cause du temps trop important qu'il aurait fallu pour collecter les ordures, cette idée avait été abandonnée.

- Distributeur automatique de billets :

La Commune a déjà effectué de nombreuses démarches auprès des banques ou de la poste pour l'installation d'un distributeur à Frasne. Sans succès jusqu'à maintenant. Clients ou usagers de ces organismes, insistez aussi auprès d'eux. Peut-être l'un d'entre eux se décidera-t-il enfin à implanter un distributeur automatique de billets à Frasne !

- Circulation et stationnement dans la Grande Rue :

Une étude est actuellement menée en liaison avec la D.D.E. Vous serez informés des résultats de cette étude par le bulletin municipal.

**L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE
HAUT-DOUBS TRIEMPLIN
SE DECENTRALISE.**

L'Association Intermédiaire HAUT-DOUBS TRIEMPLIN vous informe de la reprise de ses permanences à la Mairie de Frasne.

Tous les Mardis de 14 h à 17 h

Pendant le mois d'Août, les permanences se feront le matin de 9 h à 12 h.

Notre association a pour action :

- D'accueillir tous les demandeurs d'emploi, plus particulièrement ceux en grande difficulté, et les bénéficiaires du RMI, pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.
- D'informer les demandeurs d'emploi de leurs droits sociaux.
- D'orienter les cas particuliers vers les partenaires sociaux.
- D'aider chaque personne à entreprendre des démarches de recherche d'emploi. (Journaux ANPE, élaboration d'un Curriculum Vitae).
- De négocier des entrées en formation.
- D'accompagner, de suivre et d'évaluer la remise au travail.
- De soutenir, et de redynamiser les personnes les plus démunies.

Et pour but :

- De mettre à disposition des particuliers, des associations, des entreprises, des collectivités, des artisans, des administrations, des personnes susceptibles d'accomplir certaines tâches (ménage, gardes, surcharges temporaires, déneigement, etc...) pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle et négocier leur intégration au sein des entreprises ou autres.
- De lutter contre le travail clandestin, et contre la précarisation des emplois.
- D'innover pour créer et pérenniser les emplois.

Cette permanence se tient à la disposition de toutes les personnes du canton mais également à ceux des villages proches, qui ont des difficultés et qui désirent s'inscrire, mais également pour les personnes qui offriraient du travail ou désireraient des renseignements.

D'autre part, vous pouvez contacter le siège social tous les jours au

81 46 62 74

L'Association a besoin de bénévoles. Elle sera heureuse d'accueillir des personnes de la commune ou des alentours.

LE RENOUVEAU DE LA PLACE

Dans le cadre de la rénovation du centre du village menée par la Commune, la S.C.I. «RENOUVEAU DE LA PLACE» composée d'entreprises locales, réalise la restauration totale d'un bâtiment situé au coeur de FRASNE.

Le programme comprend :

- 4 cellules commerciales
- 7 logements, allant du T1 au T4
- 7 garages
- un parking privatif
- une allée piétonne
- une cour privée
- un espace vert

Le tout accessible par voie communale.

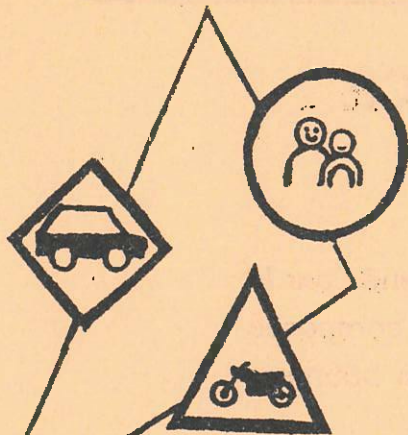
Un soin particulier a été apporté sur le niveau des prestations offertes

- chauffage au gaz avec régulation indépendante,
(bilan de consommation)
- isolation thermique et acoustique haute performance,
- cellier ou cave pour tous les appartements,
- etc...

Pour tout renseignement complémentaire,

☎ 81.49.81.72

☎ 81.49.83.10



AUTO-ÉCOLE DES SAPINS

L'auto-école des sapins est heureuse de vous annoncer son ouverture prochaine au

3 avenue des Marronniers,

ceci dès que les dernières formalités administratives seront achevées.

Les services proposés seront les mêmes que ceux existant actuellement à Levier, à savoir

* préparation aux épreuves théoriques de la conduite (code)

journées envisagées : le mercredi et jeudi de 19 h à 20 h

le samedi de 18 h à 19 h

* formation à la conduite auto et moto

* apprentissage anticipé à la Conduite dès 16 ans (A.A.C.)

* Perfectionnement, conduite sur neige,

(véhicule auto-école et personnel).

Un seul numéro : le 81.89.55.55

sur répondeur ou contact pendant les permanences

au moment du code, le mercredi

jeudi

samedi,

aux heures précisées ci-dessus.

A bientôt

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

AOÛT 1994

Samedi 6 } Fête des Myrtilles
Dimanche 7 } Fête des Myrtilles

SEPTEMBRE

Vendredi 16 }
Samedi 14 } Tournoi de tennis
Dimanche 15 }

OCTOBRE

Dimanche 2 } Choucroute Paroisse
Samedi 8 } Souper Dansant A.D.M.R.
Samedi 22 } Ass. Générale Don de Sang

NOVEMBRE

Dimanche 13 } Loto des Anciens
Vendredi 25 } "C'est La Faute à l'Accordéon"
FRASNE/DOUROULA
Samedi 26 } Loto Collège E. LAROUË

DECEMBRE

Samedi 3 } Bal TELETHON
Samedi 10 } Bal A.F.R. / Cheminots
Vendredi 16 } Repas Noël 3ème Âge
Samedi 17 } Bal Conscrits/Tennis
Dimanche 18 } Arbre Noël Cheminots
Samedi 31 } Soirée du Réveillon

JANVIER 1995

Samedi 7 } Bal du Foot
Samedi 14 } Tournoi de Foot en salle
Samedi 21 } Tournoi de Foot vétérans
Samedi 28 } Bal du Foot Vétérans

FÉVRIER

Samedi 4 } Choucroute Pompiers
Vendredi 10 }
Samedi 11 } Théâtre A.B.C.D.E.F.
Dimanche 12 }
Samedi 18 } Bal Anciens Comb./Pétanque
Dimanche 19 } Banquet des Classes
Samedi 25 } Bal A.F.N./Prisonniers

MARS

Samedi 4 } Banquet Pompiers
Samedi 11 } Bal A.D.M.R./Pompiers
Samedi 18 } Bal Pêche/Chasse
Dimanche 19 } Tarot Don du Sang
Dimanche 26 } Thé Dansant 3ème Âge
Vendredi 31 } Théâtre Bric à Brac

AVRIL

Samedi 1er } Théâtre Bric à Brac
Dimanche 2 } Théâtre Bric à Brac
Dimanche 23 } Repas des Anciens
Vendredi 28 }
Samedi 29 } Tournoi Tennis de Table
Dimanche 30 }

SERVICES DE GARDE

DOCTEURS	PHARMACIE
CHESNEL 81.49.81.14	FRASNE..... 81.49.81.50
HUMBÉY 81.49.84.57	LEVIER..... 81.49.54.99
JEANNIN 81.89.72.88	GOUX 81.38.22.63
TARTARIN 81.89.80.52	COMMISSARIAT 81.38.51.10
TARRIUS 84.51.31.38	(Pontarlier)

INFIRMIÈRES 81.49.83.59 (8h/8h30 - 11h30/12h - 18h30/19h)
 PEDICURE 81.39.20.91 au dispensaire les 2e et 4e mardis
 VÉTÉRINAIRES ... 81.49.81.48

DATES	DOCTEURS	PHARMACIES
17 JUILLET 24 JUILLET 31 JUILLET	TARTARIN CHESNEL HUMBÉY	PONTARLIER FRASNE PONTARLIER
07 AOÛT 14 AOÛT 15 AOÛT 21 AOÛT 28 AOÛT	TARRIUS CHESNEL CHESNEL JEANNIN TARTARIN	GOUX LES USIERS PONTARLIER PONTARLIER LEVIER FRASNE
04 SEPTEMBRE 11 SEPTEMBRE 18 SEPTEMBRE 25 SEPTEMBRE	CHESNEL HUMBÉY TARRIUS JEANNIN	GOUX LES USIERS LEVIER PONTARLIER FRASNE
02 OCTOBRE 09 OCTOBRE 16 OCTOBRE 23 OCTOBRE 30 OCTOBRE	TARTARIN CHESNEL HUMBÉY TARRIUS JEANNIN	LEVIER PONTARLIER FRASNE GOUX LES USIERS PONTARLIER

A.B.C.D.E.F.

- section Tennis de Table

Nos 5 équipes engagées en Championnat, se sont très bien comportées au cours de cette dernière saison. Certains jeunes joueurs de Division 3 ayant énormément progressé, rejoindront l'équipe de Division 2. Jérôme VALLET, émérite pongiste de D2, évoluera avec l'équipe 1ère.

En Championnat jeune, la dernière journée organisée par E.P.H.D. Mouthe, s'est déroulée à FRASNE, au petit gymnase. Nos plus jeunes pongistes, très enthousiastes renouvelleront leur engagement la prochaine saison en attendant leur intégration en Division Départementale. Ce championnat jeune, excellent apprentissage de la compétition, est ouvert à tous les adolescents jusqu'à 14 ans.

Nous tenons à remercier "LA POSTE", par l'intermédiaire de Daniel BEAUFOUR, receveur à Frasne, pour les jeux de maillots offerts aux joueurs de D1 et de D2.

Le **tournoi annuel de Tennis de Table** s'est déroulé Samedi 30 avril 1994 à la salle omnisports de Frasne. Cette 4e édition a remporté un vif succès, nous avons eu le plaisir d'accueillir des pongistes de toute la région (Orchamps-Vennes, Baume les Dames, Roche les Beaupré, l'Isle sur le Doubs, Besançon, Lons le Saunier). Ces joueurs d'un niveau toujours plus élevé font de notre tournoi un des meilleurs de la région.

Que nos généreux sponsors trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements.

Dès à présent, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, pour le

5e tournoi de Tennis de Table

Samedi 29 avril 1995

Vous "vibrez" aux exploits et à la technique de tous ces champions !

Une information complète sur les modalités d'inscription à l'école de Tennis de Table sera distribuée début septembre 1994.

THEATRE - CINEMA - TENNIS de TABLE - Club PHOTOS

Toutes ces activités reprendront en septembre

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- Daniel PARRIAUX ☎ 81.49.82.53

- Martine GARNIER ☎ 81.49.82.18

- Fabienne ROLET ☎ 81.49.82.66

ASSOCIATION A. C. G. F.

L'Action Catholique Générale Féminine (A.C.G.F.), connue autrefois sous le nom de «Ligue», est un mouvement de dames, ouvertes, capables d'aimer, de dialoguer, de s'engager et de se ressourcer dans la prière.

Les anciennes et les anciens se souviendront certainement des goûters organisés dans la salle, au-dessus du dépôt des Pompes (Crédit Agricole actuellement), puis des repas au Groupe Scolaire.

L'A.C.G.F. continue à accueillir les personnes de 70 ans et plus à la salle d'animation prêtée gracieusement par la Commune, le dimanche suivant Pâques. Ce repas est financé par le bénéfice d'un loto organisé en novembre de chaque année.

Selon les possibilités du budget, d'autres actions plus ponctuelles sont menées au sein de la Paroisse.

Notre mouvement, à Frasne vit dans cet esprit d'amitié et de partage.

Les 6 et 7 août 1994

Le Comité des Fêtes

organise sa

23e FÊTE des MYRTILLES

Le samedi après-midi

Concours de pétanque sur la place Girod

Doublettes formées

Premiers prix : jambons

Lots à tous les participants.

Ce concours sera suivi d'un bal avec les
«SPIDERS» à partir de 22 heures.

Le dimanche

**Apéritif-concert sur la place Girod avec «Les Amis de la
Musique», à 11 h 30**

L'après-midi, le Comité des Fêtes en association avec la
Mairie, vous présentera :

«Les Foins comme en 1930»

L'entrée sur la Fête sera gratuite et une structure gonflable
sera montée pour les enfants.

Vous aurez la possibilité de déguster une potée en soirée.

La journée sera clôturée par un Bal Musette Gratuit

VENEZ PASSER CETTE JOURNÉE AVEC NOUS

N'oubliez pas la vente de tartes aux myrtilles qui dure tout le week-end.

DIPLOME

★★★★★

LE LIVRE GUINNESS DES RECORDS

CERTIFIE QUE

TITULAIRE

★

MONSIEUR

Eme Tiernel

RECORD

DÉTIENT LE RECORD DU MONDE DE

★

Production du plus grand Livre Magique,

DATE

14,8 lignes, 14,8 colonnes soit 216 449 cases.

★

Total de chaque colonne ligne et diagonale = 1462 175.

fabriqué le 28 novembre 1992 à Dagen.

RECORD N° 721292
MONDE
FRANCE

FAIT À *Paris, le 17 janvier 1993.*

D721292

LE LIVRE GUINNESS
DES RECORDS FRANCE
FRANCOIMONIE

LA COMMISSION
D'HOMOLOGATION

TFI
EDITIONS

LE LIVRE
GUINNESS
DES
RECORDS
★★★★★

CETTE HOMOLOGATION N'IMPLIQUE PAS OBLIGATOIREMENT UNE INSCRIPTION DANS LE LIVRE GUINNESS DES RECORDS